

Société de Développement de Nendaz

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23.01.2024

Ouverture de l'Assemblée Générale à 19h05 par le président, Beat Eggel. Au nom du comité de la Société de Développement (SD) de Nendaz, il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence. L'assemblée a été convoquée conformément aux statuts, par convocation nominative des membres et par parution dans le bulletin officiel du vendredi 5 janvier 2024.

1. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

Nous dénombrons 29 membres présents ou représentés. Les membres suivants sont excusés : *Fournier Jean-Pierre, Glassey Pierre, Gueissaz Nicolas, Loye Marie et Eric, Micheloud Rémy, Schaller Claude Adrien, Bureau d'Architecture 3DAO, Grande Dixence SA, PaP Vins, Pharmacie de Nendaz, Renovacolor, Interhome et Tanaduk Centre de Yoga*. Conformément aux statuts l'assemblée peut délibérer valablement, indépendamment du nombre de membres présents.

Sur proposition du président, l'assemblée générale accepte la nomination de Mme Emilie Mariéthoz et M. Florian Guntern en tant que scrutateurs.

2. Ouverture de l'assemblée par le Président

Beat Eggel se veut court sur ce point et énonce qu'il n'est pas nécessaire de reparler du Covid-19. Néanmoins le tourisme reste influencé par des facteurs exogènes (franc fort, énergie, inflation...). Durant cette assemblée, il présentera la stratégie mise en place pour la période 2024-28 et rappelle que le rapport de gestion est disponible en version digitale. Les personnes qui souhaitent un exemplaire papier peuvent le demander auprès de Nendaz Tourisme.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2023

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'AG ordinaire du 19 avril 2023 est à disposition des membres sur le site de Nendaz Tourisme depuis le 8 janvier. L'assemblée générale ne demande pas la lecture du PV susmentionné et l'accepte, à l'unanimité, tel que rédigé.

4. Rapport d'activités 2023

Stratégie

Beat Eggel commente le travail stratégique réalisé par le Bureau du Conseil durant l'exercice sous revue. Comme annoncé l'année dernière, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur la stratégie 2024-28 de la destination, avec deux représentants par actionnaire de Nendaz Tourisme SA (Commune, AACN, NVRM et SD de Nendaz) ainsi qu'un représentant du domaine de l'immobilier. Le groupe de travail a élaboré et défini les éléments stratégiques suivants :

La vision : « Faire de Nendaz une destination durable et dynamique réputée pour ses loisirs de montagne 4 saisons et la qualité de ses expériences ! »

La mission : « Développer l'économie touristique sur l'ensemble de l'année en favorisant les entreprises, les commerces et les emplois locaux en offrant des prestations de qualité ! »

Un principe : « Attirer grâce à nos USP et fidéliser grâce à la diversité »

Le masterplan (vision à 10 ans sur 4 piliers de l'offre touristique) :

- 1 L'hébergement ;
- 2 Les activités Outdoor 365 ;
- 3 Les activités en cas de mauvais temps et les infrastructures profitables à la fois aux locaux, aux hôtes et aux résidents secondaires de Nendaz ;
- 4 Les prestations de services de proximités qui rendent notre territoire attractif aussi bien pour y vivre à l'année que pour les hôtes (éducation, banque, loisirs, santé, etc.).

Les publics cibles :

- 1 Résidents principaux
- 2 Résidents secondaires
- 3 Hôtes en séjour (familles actives, sportifs actifs, amoureux de la nature)

L'esprit de Nendaz : actif, montagnard, familial et authentique

Le Président complète la présentation en expliquant que des indicateurs permettant d'analyser l'évolution de la destination en fonction des parties prenantes seront utilisés. Le but est d'avoir une vision plus juste de la réalité économique de la région.

Beat Eggel rappelle que Nendaz Tourisme est composée de deux entités juridiquement distinctes, NTSA (Marketing & Communication) et la SD (Accueil & Information + Animations & Événements), qui travaillent ensemble sur les différentes activités stratégiques qui leur sont confiées.

Intervention n°1 de M. Jean-Pierre Fournier : « Quelle est la situation entre la Matterhorn Region AG et la stratégie présentée ? »

- Réponse de Beat Eggel : « En 2020, le Bureau du Conseil a décidé de rejoindre la MRAG pour un partenariat de 4 ans, en collaboration avec Veysonnaz. Il est difficile de tirer des enseignements après 4 ans mais il est intéressant de voir l'évolution en termes de ventes. Un deuxième partenariat de 4 ans sera conclu et il sera possible de mettre l'accent sur les marchés de proximité, tout en tenant compte des marchés émergents. Ce partenariat sera signé uniquement par Nendaz, Veysonnaz n'ayant pas souhaité poursuivre la collaboration pour des raisons financières. »

Intervention n°2 de Mme Jeannette Gillioz : « Combien coûte la MRAG à la Société ? »

- Réponse de Beat Eggel : « Avec Veysonnaz le partenariat 2021-2024 s'élevait à CHF 150'000.-, répartis à 50-50. Pour le partenariat 2025-2028, il se montera à CHF 100'000.-.

Beat Eggel passe la parole à Annick Loos, responsable du secteur Marketing & Communication, pour la présentation des activités y relatives.

Marketing & Communication

Dans le cadre de la promotion de Nendaz sur les différents marchés travaillés, le secteur utilise une stratégie de communication 360° afin de toucher le client à plusieurs reprises pendant le parcours client sur différents supports de communication. Cela permet de maximiser l'interaction avec le client.

Cette année, l'accent a été mis sur une campagne de notoriété (planifiée jusqu'à la fin de l'été 2025) afin de montrer qu'à Nendaz, il existe une infinité de possibilité de se créer des souvenirs entre amis et en familles.

Durant cet exercice, plusieurs actions et résultats ont été mis en avant sur la base d'une campagne planifiée sur plusieurs années (jusqu'en 2025) avec une maquette de visuels prédéfinie qui s'identifie rapidement à Nendaz : un selfie (de différentes personnes en lien avec nos publics cibles) en premier plan avec une activité proposée à Nendaz en arrière-plan (pour montrer la diversité d'activités à Nendaz) avec le slogan Nendaz et moi (traduit selon les marchés). Les points suivants sont relevés en lien avec les actions marketing :

- La création d'une locomotive Nendaz, communiquée via un teaser de 11 vidéos promotionnelles
- L'obtention du prix du public lors du Club de Com Awards (projet présenté : une locomotive aux couleurs de Nendaz)
- Une chasse au trésor « mini-locomotives » dans différentes villes de Suisse
- Une vidéo promotionnelle de Nendaz ayant permis à notre destination de remporter la possibilité de nommer un avion de la compagnie aérienne SWISS du nom de Nendaz.

En plus de ces actions et suite à une problématique rapportée par plusieurs prestataires ou commerçants locaux, une campagne sur les marchés BeNeLux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), allemand et français a été menée pour attirer les saisonniers à Nendaz.

En 2023, le secteur Marketing a mis le focus sur les marchés suivants (par ordre de priorité), en partenariat avec Suisse Tourisme et Valais Wallis Promotion :

1. BeNeLux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), Allemagne, Royaume Uni et France
2. Suisse
3. USA, Canada et Asie du sud-est

Annick Loos passe la parole à Cindy Voide Lüthi, responsable Offres & Ventes, pour présenter les diverses actions réalisées dans le secteur.

Offres et ventes

Des actions afin d'améliorer la notoriété de la destination auprès des tour-opérateurs ont été mises en place en collaboration avec la Matterhorn Region AG (Organe de promotion et de commercialisation du Valais) dans le but de commercialiser des produits clé en main. :

- Mise en avant de produits réservables (Tyrolienne, raquettes-raclette, domaine skiable, plateforme du Mont-Fort, Nendaz Trekking, etc.)
- Diffusion de contenu via divers médias
- Influenceurs postant du contenu sur les réseaux sociaux

La MRAG permet de générer des réservations de séjours par les tour-opérateurs après avoir réalisé des Fam Trip (séjour de familiarisation permettant au TO de venir dans la destination, d'essayer les produits pour finalement les conseiller à leurs propres clients).

Grâce à la MRAG, la destination a pu accueillir, en 2023, 11 Fam Trips et les réservations via cet organe de promotion ont pu générer un chiffre d'affaires de CHF 96'000, sans prendre en compte les réservations réalisées en direct auprès des hôtels par les divers tour-opérateurs.

Plusieurs offres, essentielles afin de toucher la clientèle cible de la destination, ont vu le jour. Par exemple : Osez le ski, Osez le ski de rando, Ski Safari, Nendaz Trekking, Nendaz E-bike Tour, Osez la Rosablanche, Rando 'Miam, Rand 'eau Resto, Zen Altitude, Balade gourmande en e-bike.

Cindy Voide Lüthi passe la parole à sa collègue, Laetitia Scarascia, responsable Information & Animations, pour présenter les activités du secteur.

Activités d'information, d'animations et d'événements

Laetitia Scarascia présente les interactions annuelles (11'780) et journalières (33,9 en moyenne) réalisées au guichet de Nendaz Tourisme ainsi que les statistiques liées au secteur, disponibles de manière détaillée dans le rapport de gestion.

Nendaz Tourisme créé tout au long de l'année des animations riches, variées et en lien avec l'esprit de Nendaz. En haute saison, environ 25 animations hebdomadaires sont proposées par Nendaz Tourisme et les différents partenaires. Pour cette année 2023, Laetitia Scarascia présente en détails quelques animations et événement phares tels que les après-ski familles, le show du Nouvel-An, les animations à l'étable, la vie à l'alpage, l'accueil des hôtes, le village de Cheesy et Pop In The City. Au total, plus de 1'360 heures de personnel et CHF 261'000.- de soutiens financiers ont été mises à disposition des événements externes se déroulant sur Nendaz.

Laetitia Scarascia passe la parole à Baptiste Constantin, directeur de Nendaz Tourisme, pour la conclusion de ce rapport d'activités.

Chiffres clés

Baptiste Constantin remercie les responsables de secteurs s'étant exprimées. Il enchaîne avec les indications concernant les nuitées commerciales (nuitées effectuées dans des hôtels, agences de location ou logements de groupe) qui ont diminué de 5,5% en comparaison avec 2022. Comme indiqué par le Président, la destination manque cruellement de lits hôteliers. Cependant, l'hôtellerie, qui répond clairement à la tendance de plus en plus prononcée du court séjour, enregistre une augmentation des nuitées entre 2022 et 2023 (+12%). Les logements de groupes affichent leur meilleur résultat depuis 2012 (+28.4% en comparaison avec 2022). Finalement, les agences de location enregistrent une baisse de plus de 15% pouvant s'expliquer de 2 manières :

1. Les plateformes de commercialisation en lignes continuent à gagner des parts de marché ;
2. L'évolution positive de la part des propriétaires de R2 suisses (73% en 2019 contre 76% en 2023) qui occupe généralement son logement à des fins personnelle, sans le mettre nécessairement en location.

Finalement, il explique la décroissance constatée des nuitées commerciales en expliquant les fortes variations économiques qu'ont subi les hôtes internationaux depuis 15 ans.

Pour l'avenir, Baptiste Constantin insiste sur l'importance de :

- Dialoguer, travailler et agir ensemble
- S'orienter vers des solutions
- Développer et améliorer le produit touristique de Nendaz
- Prendre soin des attentes de nos clients.

Beat Eggel remercie l'équipe de Nendaz Tourisme pour leur présentation et interpelle la salle pour des questions ou des remarques.

Intervention n°1 de M. Frédéric Mariéthoz : « Est-il possible d'avoir des chiffres concrets sur le nombre de R2 occupées selon les périodes ? »

- Réponse de Beat Eggel : « En sachant que la taxe de séjour est forfaitisée, il est difficile d'avoir le contrôle en termes d'indication sur les R2. On peut cependant noter la remarque pour une prochaine étude. »
- Réaction de M. Frédéric Mariéthoz : « Les courbes présentée lors de cette AG, ne correspondent pas à mon activité contrairement aux chiffres que présentent NVRM en assemblée. On devrait faire des études sur les eaux usées ou encore la taxe de promotion touristique. »
- Réponse de Beat Eggel : « Les indicateurs énumérés sont prévus dans la nouvelle stratégie. Ils n'ont pas pu être encore mis en place mais dès le retour des premiers résultats, une analyse sera faite et ils seront présentés. »
- Réaction de M. Frédéric Mariéthoz : « Il ne faudra pas oublier dans la stratégie d'inciter les propriétaires d'occuper plus souvent leur bien et de revenir plutôt que de les mettre en location. »
- Réponse de Beat Eggel : « Il faut travailler sur les deux axes. L'action réalisée cette année entre NVRM et les agences de location a permis de constater une augmentation des logements mis en location auprès des agences, ce qui est une nouvelle réjouissante. Pour faire venir plus souvent les propriétaires de R2, il faut que le produit soit attractif. De plus, l'action 10+10 entre la Commune de Nendaz et NVRM permet de proposer l'abonnement annuel à un tarif plus attractif et incite les propriétaires à venir plus souvent.»

Intervention n°2 de Mme Jeannette Gillioz : « NVRM devrait nous transmettre les chiffres du nombre d'abonnements vendus pour nous permettre de comprendre le nombre de visites. Aussi, combien NVRM paie-t-elle de TPT ? Finalement, ne faudrait-il pas organiser un apéritif des propriétaires afin de savoir à quelle période ils viennent ? »

- Réponse de Beat Eggel : « NVRM reste une entité privée qui verse CHF 100'000.- de contribution volontaire à NTSA. Pour ce qui est du montant de TPT, nous ne pouvons pas répondre à cette question. »
- Réponse de Baptiste Constantin : Tous les printemps, les propriétaires de R2 sont invités pour un apéritif afin de leur présenter l'avancement des projets communaux. C'est une manière de créer du lien qui est primordiale pour cette clientèle de Nendaz et cela permet aux instances locales d'en apprendre plus sur la raison de leur visite à Nendaz. »
- Réponse de Beat Eggel : « L'Association du Club Nendaz regroupe également des propriétaires de R2. »

5. Présentation des comptes 2023

Baptiste Constantin commente les comptes 2023 présentés dès la page 18 du rapport de gestion et d'activités.

Le compte de résultats 2023 se clôture avec des produits pour CHF 1'632'794.10 et des charges pour CHF 1'632'212.40. L'exercice sous revue se clôture donc avec un bénéfice net de CHF 581.70 qui porte ainsi le bénéfice reporté au bilan à CHF 163'219'85.

Le bilan au 31.10.2023 est ensuite présenté. Il affiche un total d'actif et de passif de CHF 1'634'513.55.

6. Rapport des vérificateurs de comptes

M. Freddy Mettraux, représentant de la Fiduciaire des Alpes à Vétroz, organe vérificateur des comptes de la société, donne lecture de son rapport et confirme que les comptes ont été vérifiés et qu'ils sont conformes aux normes et exigences comptables. Il propose à l'AG d'approuver les comptes tels que présentés.

7. Approbation du rapport d'activités 2023, des comptes 2023 et décharge au comité et à la direction

Aucune question n'est posée. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2023 et donne décharge aux organes responsable.

8. Présentation du budget 2024 et approbation

Baptiste Constantin présente le budget 2024 qui prévoit un exercice équilibré avec un budget de CHF 1'735'000.-. Aucune question concernant le budget 2024 n'est soulevée. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

9. Démissions et admissions

En 2023 :

- 24 membres ont démissionné, dont 17 commerçants et 7 sympathisants ;
- 20 membres ont été admis, dont 18 commerçants et 2 sympathisants.

10. Divers

Message des autorités communales par le Président de commune, M. Frédéric Fragnière :

Il salue l'assemblée de la part du Conseil Communal et évoque l'importance de collaborer. La commune a un rôle plus axé sur le long terme pour mettre en place un cadre à l'activité touristique comme le projet de forfaitisation qui a permis de doubler le montant à disposition du tourisme. Il revient sur la question posée par Mme Jeannette Gillioz en lui indiquant les prix payés par les diverses entreprises pour la taxe de promotion touristique. A titre d'exemple, les remontées mécaniques paient une taxe de base de CHF 15'000.- plus 2% sur leur chiffre d'affaires. Le règlement est disponible sur le site de la Commune de Nendza. Dans ses réflexions, le Conseil Communal veut tenir compte des enjeux et besoins du tourisme et des locaux. M. Frédéric Fragnière profite également d'énumérer les actions réalisées par la commune durant l'année telles que la reconduite de l'action 10% + 10% pour l'abonnement annuel 4 Vallées des propriétaires de résidences secondaire, les chèques citoyens (CHF 500'000.- en 2023 contre CHF 800'000.- en 2024) ou encore certains projets en cours comme l'aménagement de la plaine des Ecluses, la modification du plan de zones ou la liaison plaine-montagne. Beat Eggel remercie Frédéric Fragnière pour son intervention.

Le président remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et leur participation.

Clôture de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2024 à 21h10 suivie de l'agape habituelle.

Haute-Nendaz, le 23 janvier 2024

Le Président :



Beat Eggel

La rapportrice :



Karèle Sarrasin